

Conditions générales des abonnements à www.le-thillot.com

Le site d'informations locales www.le-thillot.com met en place à compter du 1^{er} octobre 2022 une formule d'abonnements permettant aux abonnés d'accéder aux publications mises en ligne à partir de cette date. Les anciennes publications restent accessibles à tous sans passer par l'adhésion à une formule d'abonnement. Les pages Avis de décès, Mariages, Naissances et Faits Divers ne seront plus accessibles sans abonnement, ainsi que les publications faites à compter de ce jour.

Deux formules d'abonnements sont proposées :

- Abonnement trimestriel
- Abonnement annuel individuel ou « Team »

D'autres formules pourraient être créées afin de répondre à des demandes diverses, qu'elles soient d'internautes étant ou souhaitant devenir adhérents ou par la volonté du gestionnaire du site de proposer des nouveautés.

Les abonnements sont réglés par carte bancaire, par virement bancaire ou par chèque.

Il sera possible par la suite de proposer d'autres moyens de paiement.

La gestion des paiements par carte bancaire est confiée à un partenaire externe qui s'engage à les sécuriser. Ces paiements par carte bancaire permettent une gestion automatisée des abonnements. Sept jours avant la fin de la période d'abonnement, l'abonné reçoit un mail lui précisant le terme prochain de son abonnement et sa reconduction automatique via un nouveau prélèvement sur son compte.

L'abonné a toute possibilité de mettre fin à son abonnement par l'envoi d'un courrier postal (afin de sécuriser l'annulation, les demandes faites par mail ne sont pas recevables).

La réception du paiement de l'abonnement est suivie dans les meilleurs délais de l'envoi d'un mail intégrant les identifiants de connexion à l'adresse indiquée leur permettant de consulter le site dans son ensemble durant la période d'abonnement choisie.

L'abonnement prend effet au 1^{er} du mois précédent dans le cas d'un premier abonnement ou du 1^{er} du mois suivant dans le cas d'un renouvellement d'abonnement. Un mois ne peut pas être fractionné.

Exemples :

- un nouvel abonnement dont le paiement est enregistré le 10 octobre prend effet au 1^{er} octobre.
- un renouvellement d'abonnement dont le paiement est enregistré le 10 octobre prend effet au 1^{er} novembre.

Les mots de passe sont générés par logiciel et peuvent être modifiés sur demande de l'adhérent faite par email à l'adresse abonnements@le-thillot.com.

A l'occasion du démarrage en 2022 les abonnements qui seront enregistrés avant le 1^{er} octobre 2022 débiteront à cette date.

L'abonnement est individuel. L'utilisation au sein d'un même foyer (identifié par son adresse postale) ou via un autre appareil appartenant à l'adhérent permettant d'accéder au web est tolérée. Tout autre accès est strictement interdit et peut donner lieu, le cas échéant, à l'arrêt immédiat et sans avertissement de l'autorisation de connexion au site.

Dans les deux semaines précédant la date de la fin de l'abonnement, l'abonné recevra un email l'informant du terme proche de son abonnement. En l'absence de ce renouvellement, la connexion sera refusée à compter du lendemain du dernier jour de l'abonnement précédent.

Les commentaires n'étant plus disponibles via Facebook, chaque nouvelle page permettant la publication d'un article sera accompagnée d'un blog autorisant les abonnés à laisser leurs commentaires, dans le respect de chacun. Les commentaires ne respectant pas cette règle de conduite seront supprimés sans avertissement. Chacun est responsable de ses commentaires et www.le-thillot.com ne saurait être tenu comme responsable de l'un d'entre eux.